

DEC100255DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100218DAJ du 1^{er} septembre 2010 portant nomination de M. Thibaut SARTRE, aux fonctions de directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°100253DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de M. Sylvain DEHAUD ;

Vu la décision n°100254DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de Mme Catherine LARROCHE ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – Dans la limite de ses attributions délégation permanente est donnée à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions ou documents :

- les ordonnances de délégation de crédits ;
- les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses ainsi que ceux relatifs à l'établissement des titres de recette à l'exception des actes déconcentrés ;
- les décisions de subvention en espèces non déconcentrées d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions scientifiques et colloques, au financement de prix attribués aux scientifiques et au versement à des institutions scientifiques et aux associations liées au CNRS ;
- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations de toute nature dues au titre des prestations réalisées par les unités et services relevant du CNRS.

Art. 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaut SARTRE, directeur, délégation est donnée à M. Sylvain DEHAUD, adjoint au directeur et Mme Catherine LARROCHE, adjointe au directeur, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er}.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Art. 3 - La décision n°100219DAJ du 1^{er} septembre 2010 donnant délégation de signature à M. Thibaut SARTRE, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'A', 'F', and 'C' in a stylized, cursive font. The 'A' is the largest and most prominent, followed by a smaller 'F' and a 'C' that curves downwards.

Alain FUCHS